

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 juin 2018**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2018-06-209 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2018 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2018 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 02 et s'est terminée à 19 h 11.

Rapport du maire concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs pour l'exercice financier 2017

2018-06-210 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2018 ET ADOPTION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2018 copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux.

2018-06-211 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2018 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2018-06)

2018-06-212 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
MAI 2018

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2018 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2018-06-213 SUJET : CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ –
SOLUTION UMQ – REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE

Considérant que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Pincourt et ce Conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024 ;

Considérant que Mallette actuares inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ ;

Considérant que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuares inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 % ;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuares inc. en conséquence, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long ;

Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité ;

Que l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, soit pour la période 2019-2024 ;

Que la Ville de Pincourt mandate l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la Ville de Pincourt s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public ;

Que la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant ;

Que la Ville de Pincourt accepte enfin qu'une municipalité puisse en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, pourvu que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjugé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

2018-06-214 SUJET : EMBAUCHE DE MONSIEUR KOFFI DEKY À TITRE D'INGÉNIEUR –
CHARGÉ DE PROJETS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET
DES INFRASTRUCTURES

Considérant les recommandations du comité de sélection pour le poste d'ingénieur – chargé de projets pour le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant les diverses étapes d'évaluation commandées par la direction générale ;

Considérant l'évaluation globale favorable de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche de monsieur Koffi Deky à titre d'ingénieur – chargé de projets pour le Service des travaux publics des infrastructures.

D'entériner la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, du contrat de travail intervenu entre la Ville de Pincourt et monsieur Koffi Deky le 11 juin 2018.

2018-06-215 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI
D'UN MANDAT VISANT À ÉTABLIR LA PLANIFICATION
STRATÉGIQUE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances du 4 juin 2018, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi, par le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'un mandat visant à établir la planification stratégique de la Ville de Pincourt auprès de « *Banks & MacKenzie inc.* » pour une somme maximale de 17 706,15 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 02.135.00.411.

2018-06-216 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE « FONDS RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS » – ACHAT ET INSTALLATION DE PORTES POUR LES JEUX INTÉRIEURS

Considérant l'approbation du projet de jeux intérieurs par la résolution 2018-02-042, adoptée en séance ordinaire le 13 février 2018, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat et l'installation d'une porte pour fermer et ouvrir le jeu selon les heures d'ouverture ainsi qu'une porte d'accès pour le nettoyage sous la glissade, suivant recherche de prix, auprès de « *Construction Lavallée.com* » pour la somme de 1 888,04 \$, toutes taxes incluses ;

Que cette dépense, financée par le « Fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnements », soit imputée au poste comptable 22.700.40.048.

2018-06-217 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2018 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2018-06-218 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES AUDITEURS DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2017.

2018-06-219 SUJET : DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2017, tel que préparé par la firme Goudreau Poirier.

2018-06-220 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – TRAVAUX À LA STATION DE POMPAGE SP-1 (MGR.-LANGLOIS) – AJOUT D'UNE SONDE DE NIVEAU DANS LE PUIIS HUMIDE ET MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION

Considérant que l'équipement en place a plus de 20 ans et qu'il est préférable de sécuriser le fonctionnement de ce poste de pompage en ajoutant une redondance sur la lecture de niveau ;

Considérant que « *SGM Automation* » peut fournir les services d'installation et de programmation ;

Considérant que « *SGM Automation* » connaît la programmation de l'automate, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à octroyer un contrat pour l'ajout d'une sonde de niveau dans le puits humide de la station de pompage SP-1 (Mgr.-Langlois) et la modification de la programmation auprès de « *SGM Automation* » pour une somme de 7 778,06 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 02.414.01.532.

2018-06-221 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2018-05-179 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UNE ROULOTTE POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2018-05-179 – Dépense financée par le surplus non réservé – Achat d'une roulotte pour les ateliers municipaux en changeant, dans le titre, les mots :

« Dépense financée par le surplus non réservé »

Par :

« Dépense financée par la réserve « Entretien des immeubles et du mobilier urbain »

De modifier le dernier paragraphe par :

« Que cette dépense, financée par la réserve « Entretien des immeubles et du mobilier urbain », soit imputée au poste comptable 22.300.40.052. »

2018-06-222 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « *ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET DU MOBILIER URBAIN* » – MISE AUX NORMES DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE DEUX SALLES DE BAINS

Considérant le dépôt par la Ville de Pincourt d'un projet de mise aux normes de l'entrée principale de l'hôtel de Ville et de deux salles de bains dans le cadre de son Plan d'action visant à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ;

Considérant le dépôt dudit projet dans le cadre de l'Appel de proposition du programme « *Accessibilité dans les milieux de travail et dans les collectivités* » du Gouvernement fédéral ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'est vu octroyé une somme de 12 984 \$ dans le cadre dudit programme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les travaux de mise aux normes de l'entrée de l'hôtel de Ville et de deux salles de bains par la firme « *Construction BLG* », suivant recherche de prix, pour une somme de 55 885,96 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « *Entretien des immeubles et du mobilier urbain* » et par la subvention reçue dans le cadre de l'Appel de proposition du programme « *Accessibilité dans les milieux de travail et dans les collectivités* » du Gouvernement fédéral, soit imputée au poste comptable 22.100.20.724.

2018-06-223 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUIN 2018

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Construction J.P. Roy inc.* »

Pour le projet de réfection de la rue Northcote, la somme de 164 736,40 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 7 juin 2018 et la libération de la retenue de 5 %.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 874 soit imputée au poste comptable 22.300.10.750.

B) Paiement à effectuer à « *Comeau Expert-Conseil* »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 6 927,24 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 10 pour les travaux de services professionnels au 30 avril 2018.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

C) Paiement à effectuer à « *Gérald Théorêt inc.* »

Pour le projet de réfection de la rue Watson, de l'avenue Laflèche, de la 19^e Avenue et la construction d'une rue dans l'emprise d'Hydro-Québec – Duhamel phase 1, la somme de 202 070,80 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 mai 2018.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

2018-06-224 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET DU MOBILIER URBAIN » – ACHATS À L'ENCAN

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'un abri démontable et d'un module d'éclairage auprès de « *Encans Lyon Canada inc.* », pour une somme de 7 398,65 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « *Entretien des immeubles et du mobilier urbain* » soit imputée au poste comptable 22.300.40.051.

2018-06-225 SUJET : AJOUT À LA LISTE 2018 DES EMPLOYÉS DE LA FIRME DE SÉCURITÉ DÛMENT MANDATÉE PAR LA VILLE À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MENTIONNÉS À LA RÉOLUTION 2016-06-232

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le Service d'urgence et de protection incendie, de l'ajout à la liste 2018 des employés de la firme de sécurité dûment mandatée par la Ville à appliquer les règlements mentionnés à la résolution 2016-06-232.

2018-06-226 SUJET : APPROBATION DU PROJET H70558 DE BELL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet H70558 de Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2018-06-227 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MAI 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs

- 7 mai 2018

Commission de développement durable

- 7 mai 2018

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire

- 28 mai 2018

Commission de sécurité publique

- 28 mai 2018

2018-06-228 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 870 – RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement sur les ententes portant sur la réalisation de travaux municipaux sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2018-06-229 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-19 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion donné le 13 mars 2018 sous le numéro 2018-03-119 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 28 mars 2018, sous le numéro 2018-03-123 ;

Considérant que le second projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 mai 2018, sous le numéro 2018-05-198, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 780-19 – Règlement modifiant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage et plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé.

2018-06-230 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 828-01 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'avis de motion donné le 9 janvier 2018 sous le numéro 2018-01-027 ;

Considérant que les modifications apportées ne touchent que les gestionnaires prévues à l'article 178 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec, 2018, ch.8 (PL 155), et que ces modifications sont obligatoires en vertu de cette loi, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de Règlement numéro 828-01 – Règlement amendant le Règlement numéro 828 - Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Pincourt.

2018-06-231 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 509-11 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement modifiant le règlement 509 et décrétant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de 400 000 \$ sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2018-06-232 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 868-02 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion donné le 8 mai 2018 sous le numéro 2018-05-196 ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire le 8 mai 2018, sous le numéro 2018-05-197, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 868-02 – Règlement amendant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles, tel qu'amendé.

2018-06-233 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2017-11-323 – AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SUPPORT DES LOGICIELS ET PROGICIELS COMPTABLES POUR L'ANNÉE 2018 AUPRÈS DE « ACCEO SOLUTIONS »

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2017-11-323 – Autorisation de renouvellement du contrat de support des logiciels et progiciels comptable pour l'année 2018 auprès de « ACCEO Solutions » en changeant les mots :

« pour une somme de 27 756,53 \$, toutes taxes incluses. »

Par :

« pour une somme de 31 913,09 \$, toutes taxes incluses. »

2018-06-234 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LARGEUR MINIMALE D'UN LOT – SUBDIVISION DU LOT 1 721 746 SUR LA RUE LEDUC

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 721 746 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant le lot 1 721 746 sur la rue Leduc, afin de permettre la réduction de la largeur du lot à créer à 17,1 mètres.

2018-06-235 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509-11 -
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL
QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE
ROULEMENT

Considérant l'avis de motion donné le 12 juin 2018 sous le numéro 2018-06-231 ;

Considérant la recommandation de la Commission générale élargie du 4 juin 2018, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de Règlement numéro 509-11 – Règlement amendant le Règlement numéro 509, concernant l'augmentation du fonds de roulement, tel qu'amendé.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 49 et s'est terminée à 20 h 45.

2018-06-236 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 45, de lever la Séance ordinaire du 12 juin 2018.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER